

L'hon. M. Brooks: Votre gouvernement les a considérés comme suffisants jusqu'au 1^{er} juillet, c'est-à-dire il y a à peine quelques mois.

M. Tucker: Monsieur le président, je crois en la démocratie, comme y croient, je pense, la plupart d'entre nous. Quand notre gouvernement a établi le montant qu'il a alors déclaré comme étant le montant maximum qu'il était disposé à accorder, les chefs des honorables députés et ses associés ont déclaré: "Nous pensons qu'il faudrait cet automne prendre des dispositions pour accorder beaucoup plus encore", et la population a manifesté son approbation. Maintenant, je leur demande simplement de tenir leurs promesses, promesses qui les ont amenés où ils siègent aujourd'hui. Et voilà.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): La population a également signifié qu'elle désapprouvait votre propre attitude.

M. Lambert: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais demander à l'honorable député s'il ne reconnaît pas que, si chacun en cette enceinte avait la possibilité de prendre la parole et parlait aussi longtemps que lui, nous ne parviendrions jamais à adopter cette mesure d'urgence.

L'hon. M. Pickersgill: Encore la clôture.

M. Tucker: Je ne me propose pas de m'éten- dre sur ce rappel au Règlement, monsieur le président, car je ne pense pas qu'on puisse dire que l'opposition ait exagérément retardé l'adoption du projet de loi d'allocations aux anciens combattants. Le jour même de sa présentation, il a passé par toutes les étapes, ou plus exactement il a passé par la deuxième lecture, l'étape du comité et, par consentement unanime de la Chambre, il a subi la troisième lecture. Je me demande s'il est juste de faire une déclaration comme celle que nous venons d'entendre, étant donné qu'il existe des preuves d'esprit de collaboration manifestée non seulement par le parti auquel j'appartiens, mais par tous les partis siégeant en cette enceinte pour mener cette mesure législative à bonne fin. Mon honorable ami veut-il dire que, lorsque son gouvernement parle, personne d'autre ne doit oser se prononcer et qu'il faut se contenter de dire "oui"?

L'hon. M. Brooks: Non, non.

M. Lambert: Il peut traiter la question dans son ensemble, ainsi que le disait l'honorable député.

M. Tucker: Après avoir entendu son chef désapprouver cette idée, dire que les députés devaient se faire entendre et que les déclarations du Gouvernement, quelles qu'elles soient ne devaient pas être acceptées sans

commentaire, je crois qu'un tel avis devrait émaner d'ailleurs, dans toute la Chambre, que de l'endroit d'où il est venu, c'est-à-dire exactement derrière son chef.

M. Small: Quelle transformation!

M. Tucker: En effet, c'est vraiment une transformation.

M. Small: Chez vous.

M. Tucker: Eh bien oui, c'est une transformation, après avoir entendu dire jour après jour que les députés ne parlent pas assez, que le Gouvernement agit à sa guise sans que les députés se fassent assez entendre. Puis, lorsqu'un porte-parole de l'opposition officielle signale qu'il serait bon que le Gouvernement accomplisse sa promesse, un député du côté ministériel s'oppose à ce qu'on prenne 40 minutes pour traiter cette très importante question. Oui, certes, c'est une transformation!

M. Small: Vous ne paraissez pas souffrir des effets de la clôture en ce moment.

M. Tucker: Évidemment, monsieur le président, je ne m'étonne pas que mes honorables vis-à-vis, quand on leur démontre qu'ils ont nettement failli aux promesses qu'ils ont faites aux anciens combattants du Canada, aient recours à ces faux rappels au Règlement pour chercher à m'empêcher d'exposer mes vues. Je ne leur en fait pas un reproche, mais cela prouve leur hésitation et leur inquiétude qu'ils ressentent au sujet de ce qu'ils proposent.

Monsieur le président, quand le Gouvernement précédé a formulé sa proposition, c'est-à-dire celle d'augmenter les pensions, il l'a présentée comme une mesure d'urgence, parce qu'il pensait qu'il devrait y avoir des élections et, plutôt que de faire attendre ce relèvement aux pensionnés jusqu'après le scrutin, on leur a accordé tout de suite. Il s'agissait d'un cas d'urgence, parce qu'afin d'avoir des élections en juin, comme le demandaient tous les autres partis,—et le parti qui a formé le gouvernement actuel souhaitait tout autant les élections que qui que ce soit,—il fallait dissoudre le Parlement en avril, et l'augmentation devait donc être accordée avant cette date. Mais, en dépit de ces circonstances, on avait demandé de part et d'autre de faire étudier la question par un comité. Nous avons certainement plus de temps maintenant que nous n'en avons au printemps dernier.

Certains ont aussi demandé qu'on relève le montant, parce qu'il était insuffisant. Je crois que personne ne niera que le leader actuel de la Chambre, c'est-à-dire le ministre